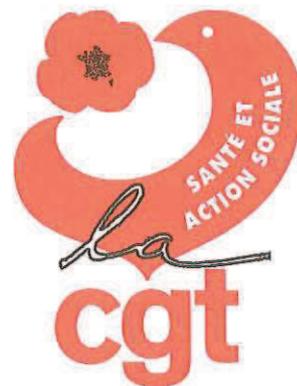


Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.sante.cgt.fr - E-mail : com@sante.cgt.fr

15 juin,

10 septembre

et après !

Numéro

2013/22

Lundi 9 septembre 2013

C'est quand le changement ?

Les réformes engagées ne sont toujours pas en faveur de la population :

- remise en cause de l'accès aux soins de proximité, exemple démantèlement précipité de l'Hôtel-Dieu à Paris, malgré l'engagement de Mme la Ministre de surseoir la décision de fermeture. Les personnels avec leur syndicat CGT et le comité de soutien décident d'occuper l'hôpital.

Les réformes engagées ne sont toujours pas en faveur des salariés :

- blocage des salaires dans la fonction publique,
- les négociations sur l'évolution des carrières n'avancent pas,
- les NAO dans le privé n'apportent aucune revalorisation salariale,
- les remises en cause de l'organisation du travail sont toujours défavorables à la cohésion des équipes
 - ✓ généralisation du travail en 12 heures,
 - ✓ suppression des ASH et privatisation de l'entretien,
 - ✓ ...

De nombreux hôpitaux luttent, le CH Narbonne appelle à la grève, dans l'unité avec FO et l'UNSA pour leurs revendications locales.

Le changement est possible, gagnons la mobilisation de toutes et tous

SOMMAIRE

- ✓ Libérons Mumia Abu-Jamal p.2
- ✓ Adresse aux agents de la Fonction Publique p.3-4
- ✓ Tract Retraites Fonction Publique p.5-8
- ✓ Lettre ouverte de Thierry LEPAON au Premier Ministre p.9-10
- ✓ NVO 2 numéros à ne pas manquer p.11
- ✓ Communiqué de presse Hôtel-Dieu occupé pour exiger un moratoire p.12

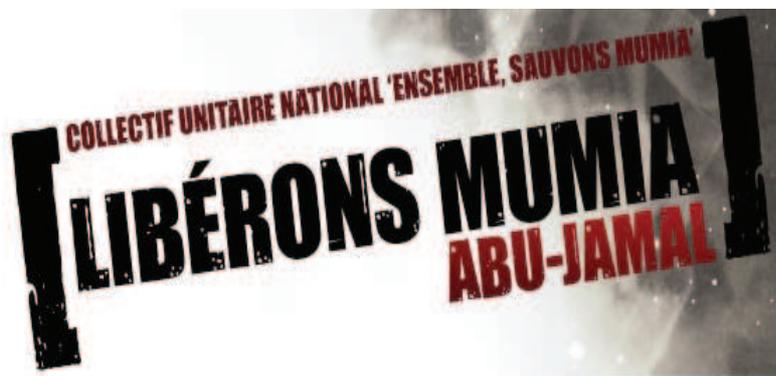
Périodicité : Hebdomadaire
N° 2013/22 - Lundi 9 septembre
2013

Imprimé par nos soins
Fédération Santé
Action Sociale

263, rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX
Directeur de Publication : Bruno JARDIN

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

263, rue de Paris, case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Télécopie : 01 48 57 56 22



MUMIA ABU-JAMAL A PASSÉ

10964 JOURS
30 ans

DANS L'ENFER DU COULOIR DE LA MORT

LE COMBAT POUR SA LIBÉRATION CONTINUE !

Mumia Abu-Jamal

En juillet 1982, le journaliste noir américain Mumia Abu-Jamal était condamné à mort sur l'accusation de meurtre d'un policier. Après trente ans passés dans le couloir de la mort, la sentence était commuée en prison à vie. En août 2013, la justice de Pennsylvanie a confirmé sa condamnation, sans possibilité de recours. Mumia Abu-Jamal vient donc d'être condamné à mourir en prison.

Comme l'ont exprimé ses défenseurs, la CGT s'insurge contre cette décision qui s'apparente à un déni de justice de plus et de trop. Comment, en effet, qualifier autrement l'acharnement des autorités judiciaires qui depuis bientôt 32 ans, au mépris des règles légales et constitutionnelles américaines, s'opposent à la tenue d'un nouveau procès permettant à Mumia Abu-Jamal de défendre son innocence ?

Avec ses soutiens, très nombreux en France et dans le monde, la CGT a contribué par la mobilisation à sa sortie du couloir de la mort en 2011. Aujourd'hui, l'objectif est d'obtenir sa libération immédiate et sans condition. Pour ce faire, la CGT invite ses organisations et ses militants à s'inscrire dans la campagne internationale de pétition interpellant le Gouverneur de Pennsylvanie et le Ministre de la justice des États-Unis.

Un rassemblement mensuel sera à présent organisé les premiers mercredis de chaque mois à Paris, devant le Consulat des États-Unis, place de la Concorde. En régions, nous invitons nos organisations à organiser des délégations et rassemblements dans les villes où les États-Unis ont une représentation consulaire : Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Pour plus d'information : www.mumiabujamal.com

Adresse aux agents de la Fonction publique



Toutes les RAISONS de se MOBILISER!

En cette période de rentrée, nous avons toutes les raisons d'être mécontents, que nous soyons agents de la Fonction publique Hospitalière, Territoriale ou de l'Etat,

Depuis l'élection de François HOLLANDE, rares sont les mesures qui vont dans le bon sens (comme l'abrogation du jour de carence) : pour l'essentiel, on demeure bien loin : du compte de ce qui serait nécessaire pour que le service public ait les moyens de son fonctionnement.

Pire, dans bon nombre de cas, la politique menée s'apparente à la poursuite de la casse mise en œuvre sous l'ère de Nicolas SARKOZY.

Un pouvoir d'achat en berne :

Cela fait de trop nombreuses années que les salariés de la Fonction publique sont sacrifiés sur l'autel de l'austérité. Socle fondamental de nos traitements, le point d'indice a ainsi vu sa valeur décrocher de l'inflation de plus de 14 % depuis janvier 2000.

Mais, depuis juillet 2010 et le gel total de la valeur du point, on est entré dans une autre dimension !

Qu'on en juge : d'août 2010 à juillet 2013, le fossé entre l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation et la valeur du point est de près de 6 %.

Et le gouvernement envisage sans sourciller de maintenir le gel pour toute l'année 2014 !

Cette mesure inacceptable renforcerait une perte de pouvoir d'achat sans précédent pour tous les agents de la Fonction publique et plongerait des centaines de milliers d'entre eux dans des difficultés insupportables.

Pour la CGT, cette perspective ne peut donner lieu à aucun compromis. Tout à l'inverse, nous continuons à porter haut et fort l'exigence d'une augmentation immédiate de la valeur du point et du rattrapage des pertes intervenues depuis des années.

Une spirale de reculs sur les retraites :

Le gouvernement vient donc de dévoiler les grandes lignes de son plan sauver notre système de retraites.

Si la pression syndicale a conduit à l'abandon de nouvelles mesures régressives spécifiques à la Fonction publique (remise en cause du calcul de la pension sur les 6 derniers mois en particulier), force est de constater que, pour l'essentiel, on se situe dans la continuité des « réformes » précédentes sur lesquelles d'ailleurs le Premier ministre se garde bien de revenir !

La nouvelle augmentation de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein (43 annuités en 2035) pénaliserait lourdement les jeunes générations et, de fait, rendrait le plus souvent impossible un départ à la retraite avant 65 ans, voire plus.

La majoration des cotisations salariales (qui, pour les fonctionnaires, viendrait s'ajouter à la forte hausse déjà mise en œuvre avec la loi Fillon) viendrait rogner un pouvoir d'achat déjà bien mis à mal et handicapé ; la reprise au travers de la consommation des ménages.

Et alors que les retraités subiraient également une forte ponction, des cadeaux supplémentaires sont envisagés pour le patronat.

A l'évidence, comme le dit la CGT, la véritable réforme de progrès des retraites reste entièrement à construire.

Se mobiliser pour gagner :

Contrairement aux discours trop souvent véhiculés, il n'y a pas de fatalité à cette politique et à ses choix.

La courbe des profits, l'accroissement des dividendes, l'enrichissement vertigineux d'une minorité démontrent que les moyens de faire autrement existent largement.

La Fonction publique et ses salariés ne doivent plus être considérés comme une variable d'ajustement économique. Au contraire, les missions du service public doivent être renforcées et tous les moyens de son fonctionnement garantis.

Mais aujourd'hui pour se faire entendre, il faut se mobiliser.

☛ S'agissant des retraites, le premier rendez-vous incontournable est le 10 septembre dans le cadre de l'action interprofessionnelle à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de SOLIDAIRES. Pleinement concernés, les agents de la Fonction publique doivent se retrouver le plus nombreux possible dans la grève et les manifestations.

☛ S'agissant du pouvoir d'achat, des mobilisations unitaires très larges sont d'ores et déjà en construction sur les trois versants. Partout, dans tous les services et établissements, ces perspectives doivent être débattues pour s'en emparer le plus massivement possible.

Et, ensemble, nous n'oublierons pas les enjeux essentiels de l'emploi, des conditions de travail, des missions.

Au nom de la CGT, nous voulions vous le dire à nouveau à l'occasion de cette rentrée sociale : en se rassemblant et en luttant, bien des victoires sont à notre portée.

C'est tout le sens de notre démarche auprès de vous.

Jean-Marc CANON

Secrétaire Général

Union Générale des Fédérations de
Fonctionnaires

page 4

Baptiste TALBOT

Secrétaire Général

Fédération des Services Publics

Nathalie GAMIOCHIPI

Secrétaire Générale

Fédération Santé et Action Sociale



mobilisons-nous pour une réforme de progrès

La réforme Hollande conforte et aggrave la réforme Sarkozy

En 2010, le président Sarkozy justifiait le recul de deux ans de l'âge de la retraite par sa volonté de ne pas augmenter la durée d'assurance. Le président Hollande fait le choix inverse, il décide d'augmenter la durée d'assurance, mais refuse de revenir sur le recul à 62 ans de l'âge de départ en retraite.

En entérinant purement et simplement la réforme des retraites de 2010, en durcissant encore les conditions pour une retraite complète, le gouvernement actuel choisit la continuité avec les gouvernements qui l'ont précédé. Par leurs décisions successives, ils auront mis en place de 1993 à 2013 une réforme des retraites parmi les plus dures en Europe.

Il faut sortir de cette logique de régression des droits à retraite.

Vivre plus longtemps pour travailler plus longtemps ?

La CGT refuse l'allongement de la durée d'assurance.

En 20 ans, l'espérance de vie à 60 ans a augmenté de 2 ans et demi en France. Ces 10 dernières années, les fonctionnaires ont reculé l'âge de leur départ en retraite de 2 ans.

La durée de cotisation pour une retraite complète a déjà augmenté de 4 ans, de 37,5 ans à 41,5 ans, et l'âge de départ en retraite est en train de reculer de 2 ans de 2011 à 2015. Contrairement à ce qu'affirment les gouvernements successifs, c'est la totalité des gains d'espérance de vie à 60 ans qui a été consacrée au travail, sans gain pour le temps passé en retraite.

La règle d'allongement de la durée d'assurance, qui est présentée comme juste alors qu'elle ne réserve qu'un tiers du gain d'espérance de vie à la durée passée en retraite, est un leurre, et continuera sans nul doute à l'être jusqu'en 2035.

Une mesure contre les plus jeunes

Le recul de l'âge de départ en retraite à 62 ans, le passage de 41,5 années de cotisations pour la génération née en 1955 à 43 ans pour la génération 1973, l'entrée tardive dans le monde du travail (7,5 ans de travail salarié à 30 ans aujourd'hui), font qu'une fois de plus, ce sera l'intégralité des gains d'espérance de vie d'ici 2035 (2,5 ans ?) qui sera consacrée à travailler plus.

La génération 1974 avait en moyenne 31 trimestres de cotisations à 30 ans, elle aura ses 172 trimestres à 65 ans en moyenne, certains plus tôt, mais beaucoup d'autres plus tard : la réforme Hollande entérine donc la retraite à 67 ans pour tous les travailleurs de moins de 40 ans.

De plus, l'espérance de vie en bonne santé est de 62 ans en moyenne, et elle recule depuis 2006. De nombreux salariés et agents publics ne pourront pas travailler plus longtemps, et verront leur retraite baisser.

L'allongement de la durée d'assurance baisse la pension, car elle rend plus difficile d'avoir toutes les années requises, augmente le nombre de pensions avec décote et diminue le nombre de pensions avec surcote. Les femmes seront les premières victimes de ces régressions.

Pour la CGT, l'allongement de la vie doit aboutir à un progrès social pour toutes et tous !

SEULS LES ACTIFS ET LES RETRAITÉS FINANCERONT LES MESURES SUPPLÉMENTAIRES

Derrière l'apparence d'un financement réparti entre employeurs et travailleurs, la réalité est que l'effort est demandé uniquement aux actifs du privé et du public et aux retraités.

Fausse augmentation des cotisations des entreprises

Les cotisations retraites des entreprises ne financeront qu'un milliard sur les 5 milliards des mesures supplémentaires prévues en 2014 et 2 sur les 7 milliards de 2020.

Mais en fait les entreprises ne cotiseront rien du tout, puisque le gouvernement a prévu dès 2014 le transfert sur la fiscalité (TVA, CSG ou autre...) d'une partie des cotisations familiales des entreprises (34 milliards en tout) pour compenser la hausse des cotisations retraites. Ce seront donc les actifs et les retraités qui paieront les cotisations des entreprises.

Augmentation des cotisations des salariés et des contributions retraite des fonctionnaires

Une hausse de cotisations sans aucun droit supplémentaire, mais avec des droits en régression, c'est un nouveau recul du niveau de vie alors que les salaires stagnent. La CGT ne refuse pas par principe une hausse des cotisations, même pour les salariés et les agents publics, mais pas dans les conditions actuelles.

Jusqu'à aujourd'hui dans la Fonction publique, alors que le point d'indice est gelé jusque fin 2014, la contribution retraite des agents augmente de 0.32 % du salaire brut jusqu'en 2016 et de 0.27 % par an jusqu'en 2020. La hausse supplémentaire décidée pour la réforme Hollande de 2013, de 0.15 %

en 2014 et de 0.05 % par an jusqu'en 2017, est inacceptable sans remise en cause de l'austérité salariale appliquée aux fonctionnaires.

Revalorisation des pensions en octobre : une baisse des retraites

Les retraités verront leur pension baisser, avec le report de la prise en compte de l'inflation pour revaloriser leur pension, du mois d'avril au mois d'octobre (144 euros de manque à gagner annuel pour une pension de 1200 euros et une inflation de 2 %).

Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, cette mesure est l'équivalent de la sous-indexation sous l'inflation demandée par le rapport Moreau. Elle ponctionnera 600 millions sur les retraités dès 2014, et 1,4 milliard en 2020.

Fiscalisation de la majoration de 10 % des parents de trois enfants

La fiscalisation de la majoration de pension de 10 % des parents de trois enfants, pour 1,2 milliard en 2014, diminuera le coût de cette majoration (5,7 milliards). Cette fiscalisation augmentera aussi les impôts de pensionnés modestes, et en rendra certains imposables, leur faisant perdre des droits sociaux. La CGT considère que de telles mesures ne peuvent être envisagées que dans le cadre d'une réforme fiscale globale, en particulier celle de l'impôt sur le revenu.

INÉGALITÉS FEMMES/HOMMES : BEAUCOUP DE MOTS, PEU DE CONCRET



Que l'ensemble des congés maternité soit considéré cotisé pour réunir les conditions d'un départ à 60 ans au titre des carrières longues est une avancée que la CGT revendiquait.

De l'argent contre du temps ?

Le projet de réforme de la majoration de pension de 10 % pour 3 enfants, très imprécis, au profit d'un montant forfaitaire dès le premier enfant, attribué pour l'essentiel aux femmes, n'est pas envisagé avant 2020.

Si la contrepartie était, pour les femmes, la perte de leurs majorations de durée d'assurance, 4 ou 8 trimestres dans le privé et 2 trimestres dans le public, comme le demande le rapport Moreau, cette mesure aggraverait encore la difficulté de très nombreuses femmes à avoir une durée d'assurance complète avant l'âge de 67 ans.

Rétablir la bonification d'un an par enfant

Dans la Fonction publique, si le gouvernement veut réellement améliorer la situation des femmes, il a une mesure très simple à prendre : rétablir un an de bonification aux mères pour chaque enfant né après 2003. Les 6 mois de majoration d'assurance par enfant, établis en 2004, minorent uniquement la décote et sont sans effet sur le calcul de la pension, alors qu'un an de bonification compte pour la durée cotisée et augmente la pension des femmes. Les femmes fonctionnaires sont aujourd'hui clairement désavantagées par rapport aux salariées du privé.

MINIMUM RETRAITE ET POLYPENSIONNÉS : PEU POUR LE PRIVÉ, RIEN POUR LE PUBLIC

Le minimum garanti

Pour le privé, le gouvernement ne relève même pas le minimum contributif. Il se contente de relever le seuil d'« écrêtement » (de diminution) de ce minimum, si l'ensemble des retraites n'excède pas 1120 euros (au niveau du Smic net et du minimum garanti de pension de la Fonction publique).

Pour le public, aucune mesure d'amélioration n'est prévue, alors que la réforme du minimum garanti est une des mesures les plus scandaleuses de la réforme de 2010.

Presque aucun agent ayant moins de 15 ans de carrière ne peut bénéficier du minimum garanti, qui a été liquidé de fait pour ces agents.

Sans carrière complète, on ne peut plus avoir de minimum garanti, alors que la majorité des ayant-droits a justement une carrière courte. Ce qui les contraindra à attendre jusqu'à 67 ans leur retraite, les femmes au premier rang.

L'écrêtement du minimum garanti en cas de cumul de plusieurs retraites, prévu au 1er juillet 2013, a été repoussé pour des raisons techniques. Cette disposition doit être annulée définitivement.

Les polypensionnés

Dans le privé, le calcul de la pension sera harmonisé entre

l'Assurance Vieillesse et les régimes alignés.

Les fonctionnaires polypensionnés continueront à être pénalisés par la prise en compte des 25 meilleures années pour le calcul de leur retraite du privé.

La règle entre la CNAV et les régimes alignés est de prendre

12 années de salaire pour

20 ans de carrière par exemple. C'est de fait

l'ensemble de la carrière des fonctionnaires antérieure à leur entrée dans la Fonction publique qui est prise en compte, bonnes et mauvaises années confondues, ce qui baisse très fortement leur salaire de référence.

La CGT demande, pour réparer cette inégalité, une prise en compte au prorata de la carrière, et le retour à un calcul sur les 10 meilleures années pour tous dans le privé.



PRENDRE EN COMPTE

LE MONTANT DES PRIMES DANS LE CALCUL DE LA RETRAITE

Le maintien du seul fonds de pension obligatoire en France, celui des fonctionnaires (la retraite additionnelle sur les primes), serait un signe de continuité totalement inacceptable pour la CGT. La retraite par capitalisation est l'ennemie de la retraite par répartition, le Medef et les lobbys financiers souhaitent ouvertement son développement.

L'augmentation régulière de la contribution retraite des fonctionnaires se fait sans aucune prise en compte du montant des primes des fonctionnaires par le Code des pensions et la CNRA.

La CGT propose de mettre en extinction l'établissement de

la retraite additionnelle des fonctionnaires, qui sert de très faibles compléments de retraite. La CGT revendique l'intégration des primes ayant valeur de complément de traitement dans la grille indiciaire. La négociation qui s'ouvre à l'automne 2013 sur l'ensemble de la grille indiciaire est l'occasion de décider cette intégration.

La CGT propose que les 15 milliards de placements de la retraite additionnelle soient utilisés à la fois pour garantir les droits déjà acquis, et pour financer en partie l'intégration des primes dans le traitement pour les régimes de retraite des fonctionnaires.

LA PÉNIBILITÉ

Dans le privé : une avancée trop modeste

Le principe de prendre en compte pour 20 % des salariés du privé la pénibilité du travail pour la retraite est une avancée, promise depuis la réforme 2003 et enfin mise en oeuvre.

Par contre, les droits pour les salariés sont très modestes, et aucune réparation réelle n'est prévue pour ceux ayant déjà subi la pénibilité tout au long de leur carrière.

Le compte pénibilité permettra pour 25 ans d'exposition un départ anticipé de deux ans ou un mi-temps de deux ans au maximum.

Accorder à ces salariés une retraite anticipée dans 25 ans, et

pas avant 60 ans, n'est pas acceptable pour la CGT.

Pour les salariés les plus proches de la retraite, c'est un ou deux trimestres de départ anticipé qui est prévu, par année d'exposition restant à travailler avant leur départ : c'est une fin de non-recevoir aux revendications des travailleurs ayant subi les métiers les plus pénibles.



Dans la Fonction publique : mieux prendre en compte la pénibilité

Le « service actif » est la forme de reconnaissance de la pénibilité du travail dans la Fonction publique, permettant un départ anticipé, en général 5 ans avant l'âge de la retraite.

La CGT propose que les critères de pénibilité et de dangerosité soient clairement définis dans le Code des pensions. Ainsi l'ensemble des agents soumis à la pénibilité pourront relever du service actif. Par exemple, les infirmières fonctionnaires de catégorie A ont été privées du service actif, alors que celles du privé relèveront du compte pénibilité du privé prévu par la réforme.

Les missions de service public imposent des contraintes de pénibilité et de dangerosité qui ne peuvent être éliminées (policiers, personnels de santé, pompiers, agents des travaux publics, douaniers, contrôleurs aériens, éboueurs, égoutiers...).

La CGT revendique, pour rendre effectif le droit à départ anticipé des agents des corps ou cadres d'emploi chargés de ces missions, l'attribution pour tous d'un trimestre de bonification par an. La suppression de la condition de 17 ans d'exposition pour être en service actif est nécessaire pour que puisse se mettre en place une politique de prévention cohérente.

CONTINUER DE FAIRE PRESSION SUR LE GOUVERNEMENT

Le gouvernement a déjà abandonné certaines options dans son projet de réforme, comme la mise en cause du calcul de la pension sur les 6 derniers mois dans la Fonction publique, la désindexation de la revalorisation des pensions, ou l'aug-

mentation de la CSG des retraités comme des actifs.

Il faut accentuer la pression des salariés et des agents publics, contre les nouveaux reculs prévus par le gouvernement, pour une réforme de progrès des retraites.

LA CGT REVENDIQUE :

Pour s'inscrire dans une dynamique de progrès social, la CGT préconise d'asseoir la prochaine réforme sur 4 axes :

- rétablir l'âge d'ouverture des droits à 60 ans, avec une retraite d'au moins 75 % du salaire d'activité pour la majorité des salariés et au moins égale au SMIC (que la CGT revendique à 1700 euros),
- tenir compte de la pénibilité par des mesures d'anticipation d'âge avant 60 ans,
 - assurer l'égalité entre les femmes et les hommes,
 - assurer une retraite de haut niveau pour le plus grand nombre et en particulier les plus jeunes d'entre nous.



LA CGT PROPOSE :

À court terme :

- revenir sur les 200 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, notamment en supprimant les exonérations de cotisations sociales qui n'ont pas montré d'efficacité en matière d'incitation à l'emploi stable. Celles-ci s'élèvent aujourd'hui à près de 30 milliards d'euros par an,
- récupérer les milliards de fraude et d'évasion fiscales,
- atteindre l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, ce qui permet d'augmenter les ressources du système de 10 milliards d'euros à l'horizon 2020.

À plus long terme :

- revoir le calcul de la cotisation employeur de sorte de la moduler en fonction de la politique salariale et d'emploi et de la part des salaires dans la valeur ajoutée de l'entreprise,
- créer une contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises, au même taux que les cotisations assises sur le travail. Cette mesure permettrait de dégager 20 à 30 milliards d'euros par an,
- assier l'assiette des cotisations sociales sur l'ensemble des rémunérations (primes, intéressement, participation...).



LETTRÉ OUVERTE DE THIERRY LEPAON AU PREMIER MINISTRE

RÉFORME DES RETRAITES : LA CGT RENOUVELLE SES PROPOSITIONS

Le secrétaire général de la CGT a écrit une lettre ouverte à Jean-Marc Ayrault à la suite de la rencontre avec le Premier ministre ce 26 août. «Une réforme est nécessaire», affirme Thierry Lepaon, « elle doit être destinée à améliorer la situation des retraités actuels et futurs et à favoriser l'emploi et les salaires.»

Voici le texte intégral du courrier adressé à Jean-Marc Ayrault :

Monsieur le Premier Ministre,

À l'issue de la publication du rapport de Yannick Moreau, le gouvernement a mené une série d'entretiens avec les organisations syndicales de salariés et d'employeurs afin d'engager une réforme des retraites dès cette rentrée.

À la fin de ce processus et suite à la rencontre que nous avons eue ce matin, je souhaite vous rappeler les propositions concrètes que la CGT a formulées tout au long de cette concertation dans l'objectif de faire progresser les droits des salariés, d'assurer leur financement et de réduire les inégalités existantes.

En premier lieu, je vous rappelle que nous étions et sommes toujours demandeurs d'une négociation tripartite entre syndicats de salariés, organisations patronales et gouvernement.

Les entretiens bilatéraux qui ont eu lieu entre les organisations syndicales et le gouvernement ont pour effet d'éluder le débat nécessaire sur la part des richesses produites par les entreprises consacrée au financement de la protection sociale. La responsabilité du patronat en matière d'emploi, de politique salariale, de conditions de travail et d'égalité entre les femmes et les hommes est également au cœur des enjeux.

La CGT considère qu'une réforme est nécessaire. Elle doit être destinée à améliorer la situation des retraités actuels et futurs et à favoriser l'emploi et les salaires. C'est en fonction de ces objectifs que les ressources de financement doivent être dégagées.

Cette réforme doit prendre le contre-pied des réformes précédentes qui ont toutes dégradé la situation des salariés et des retraités et n'ont pas résolu les questions de financement.

Pour que l'ensemble des salariés d'aujourd'hui et de demain puissent avoir confiance dans notre système de retraite, condition indispensable à sa robustesse, les droits qui y sont associés doivent être définis et égaux pour tous.

Pour s'inscrire dans une dynamique de progrès social, la CGT préconise d'assoir la prochaine réforme sur 4 axes :

- Rétablir l'âge d'ouverture des droits à 60 ans, avec une retraite d'au moins 75% du salaire d'activité pour la majorité des salariés et au moins égale au SMIC (que la CGT revendique à 1700 euros),
- Tenir compte de la pénibilité par des mesures d'anticipation d'âge avant 60 ans,
- Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Assurer une retraite de haut niveau pour le plus grand nombre et en particulier les plus jeunes d'entre nous.

La reconnaissance de la pénibilité doit s'appuyer sur une logique d'exposition ouvrant sur un dispositif de réparation. Des mesures de prévention doivent également être prises dans les entreprises, des formations accessibles aux salariés pour qu'ils puissent sortir de la pénibilité. Nous proposons la constitution d'un

.../...

compte individuel de pénibilité dans le cadre de dispositions collectives permettant d'identifier des critères d'exposition (nous en proposons 12). Un an d'exposition doit donner lieu à un trimestre de bonification et d'anticipation. A partir de 20 ans d'exposition, le droit au départ serait ouvert à 55 ans.

Nous proposons que les périodes qui conduisent les jeunes à entrer tardivement dans un premier emploi stable et à temps complet soient validées : les périodes de précarité, les années d'études et les périodes d'apprentissage. La formation initiale est un gage d'efficacité économique et participe donc de la capacité d'un pays à créer des richesses et à se développer.

Les réformes régressives précédentes ont eu des conséquences négatives pour tous mais plus encore pour les femmes. Il faut donc inverser la tendance à partir de deux axes : changer profondément la situation des femmes au travail en assurant l'égalité salariale et modifier la constitution de leurs droits spécifiques à la retraite. Il faut ainsi revenir sur les paramètres de calcul de la pension pour tous : baser le salaire annuel moyen pour le calcul de la pension sur les 10 meilleures années, indexer le calcul des salaires et des pensions sur le salaire moyen. Il est urgent de revaloriser les petites pensions. La majoration de la durée d'assurance qui permet de compenser certains trimestres manquants doit être entièrement rétablie dans le public comme dans le privé.

Pour financer le rétablissement et l'extension des droits constitutifs d'une retraite satisfaisante pour toutes et tous, nous proposons deux types de mesures :

A court terme :

- Revenir sur les 200 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, notamment en supprimant les exonérations de cotisations sociales qui n'ont pas montré d'efficacité en matière d'incitation à l'emploi stable. Celles-ci s'élèvent aujourd'hui à près de 30 milliards d'euros par an,
- Récupérer les 80 milliards de fraude et d'évasion fiscales,
- Atteindre l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, ce qui permet d'augmenter les ressources du système de 10 milliards d'euros aux horizons 2020.

A plus long terme :

- Revoir le calcul de la cotisation employeur de sorte de la moduler en fonction de la politique salariale et d'emploi et de la part des salaires dans la valeur ajoutée de l'entreprise,
- Créer une contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises, au même taux que les cotisations assises sur le travail. Cette mesure permettrait de dégager 20 à 30 milliards d'euros par an,
- Assesoir l'assiette des cotisations sociales sur l'ensemble des rémunérations (primes, intéressement, participation ...).

L'ensemble de ces propositions répondraient aux aspirations des salariés, à la situation économique et sociale et permettraient un financement pérenne du système.

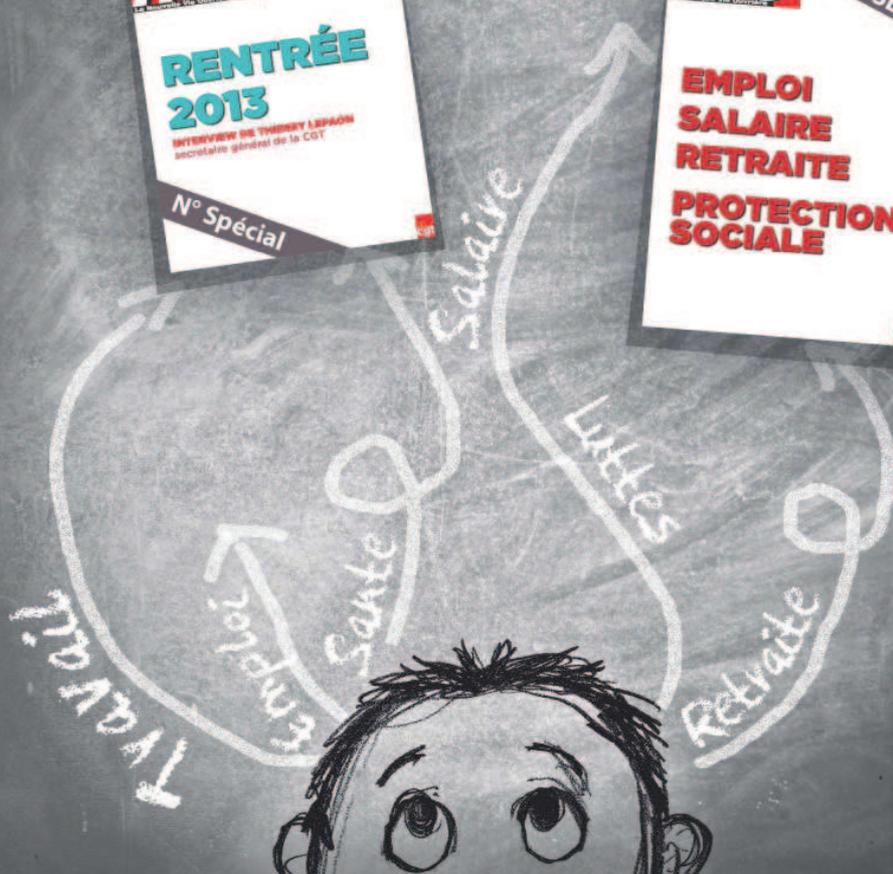
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Thierry Lepaon
Secrétaire général de la CGT

A NE PAS MANQUER !

2 NUMEROS POUR VOS SYNDIQUES

PARUTION EN SEPTEMBRE



BON DE COMMANDE

À adresser à :
 Nouvelle SA La Vie Ouvrière - Case 600
 263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex
 Tél: 01 49 88 69 60 ou 01 49 88 68 50 - Fax: 01 49 88 68 66
 www.nvo.fr

NUMÉROS (Parution en septembre)	RÉF.	PRIX	QUANTITÉ	TOTAL
NVO Spéciale rentrée (sauf aux abonnés)	35002013	2,80 €		
Hors-série Protection sociale - Retraite	04130913	4,00 €		
Total de la commande				

Merci de remplir ce document en majuscules

Entreprise _____ Fédé _____

M^{me} M. Nom _____ Prénom _____

N° _____ Rue _____

CP _____ Ville _____

Tél. _____ Mail _____

Merci d'envoyer votre bon de commande accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de la NVO

N° du chèque _____ Banque _____

Code origine : nvo.fr



Qui mieux que la NVO peut vous informer ?





Hôtel-Dieu occupé pour exiger un moratoire sur le démantèlement sournois de l'hôpital

Au sortir de dans un contexte tendu dans les hôpitaux publics, le Comité de Défense de l'Hôpital Hôtel-Dieu a décidé d'occuper les locaux depuis 17 heures ce dimanche 1er septembre 2013, face aux menaces de fermeture anticipée des urgences.

En effet, la Direction Générale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris après avoir tenté de transférer en catimini des lits d'aval de médecine interne indispensables au maintien du service des urgences, vient de donner ordre aux pompiers de dérouter les urgences vers d'autres sites (déjà saturés !) à partir du 3 septembre et de supprimer définitivement les unités de médecine interne fermées provisoirement dans le cadre estival.

Ces méthodes dignes de patrons voyous, vont à l'encontre des déclarations publiques de la Ministre de la Santé qui s'était engagée sur le perron de l'Elysée le 10 juillet 2013, à maintenir ouvert ce service d'urgence au-delà du 4 novembre 2013.

COMMENT LA MINISTRE PEUT ELLE EXIGER UN PACTE DE CONFIANCE POUR L'HOPITAL PUBLIC QUAND LA DIRECTRICE GENERALE DU PLUS GRAND CHU de FRANCE POURSUIT LE DEMANTELEMENT DE L'HÔTEL-DIEU ?

Pour la CGT, l'avenir de l'Hôtel Dieu passe par :

- * l'arrêt du démantèlement de l'établissement et le maintien de tous les services,
- * le respect de l'engagement de la Ministre de la Santé,
- * l'arrêt du développement par la Direction Générale de l'APHP de son projet « Hôpital sans lit »,
- * une négociation, notamment autour du projet alternatif porté par les médecins, le Comité de soutien, les représentants de personnel...
- * la réintégration du Dr G. Kerziek dans toutes ses fonctions et ses responsabilités de coordinateur du SMUR de l'établissement,

Au cœur de Paris, cet établissement assure une prise en charge de qualité, les urgences et les soins indispensables de la population, des touristes, des salariés...

Les syndicats CGT de l'Hôtel-Dieu, l'USAP-CGT, la Fédération CGT Santé et Action Sociale et l'Union Départementale CGT de Paris interpellent Madame la Ministre pour le maintien des Urgences.

La CGT est très engagée dans la mobilisation. Elle prendra toutes les initiatives et ses responsabilités pour le maintien des activités de l'Hôtel-Dieu et la défense des personnels qui subissent des pressions répétées.

Il faut changer de politique de santé, il faut des signes forts sur la volonté d'un vrai dialogue social à l'APHP et plus généralement, autour des projets de santé publique.

Montreuil, le 02 septembre 2013